



## Municipalité de Rivière-à-Pierre

### AVIS PUBLIC Demande de dérogation mineure

---

AVIS est par la présente donné que lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **13 avril 2026**, à 19h00, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante:

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 625, chemin Aimé-côté (lot # 6 249 867). La demande de dérogation mineure vise à :

- Régulariser l'implantation d'un garage déjà construit (permis # 2025-040) situé à 0.15 m de la ligne avant contrevenant à la sous-section 6.2.2.1 du *Règlement de zonage* #435-14 qui stipule que la marge de recul avant se situe à 10 mètres en zone Fo-15.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande par lettre ou par courriel à [dg@riviereapierre.com](mailto:dg@riviereapierre.com) .

Donné ce 3 mars 2026.

La directrice générale et secrétaire-trésorière

Geneviève Hamelin



## Municipalité de Rivière-à-Pierre

### AVIS PUBLIC Demande de dérogation mineure

---

AVIS est par la présente donné que lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **13 avril 2026**, à 19h00, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante:

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 625, chemin Aimé-côté (lot # 6 249 867). La demande de dérogation mineure vise à :

- Régulariser l'implantation d'un garage déjà construit (permis # 2025-040) situé à 0.15 m de la ligne avant contrevenant à la sous-section 6.2.2.1 du *Règlement de zonage* #435-14 qui stipule que la marge de recul avant se situe à 10 mètres en zone Fo-15.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande par lettre ou par courriel à [dg@riviereapierre.com](mailto:dg@riviereapierre.com) .

Donné ce 3 mars 2026.

La directrice générale et secrétaire-trésorière

Geneviève Hamelin